



# Mention complémentaire employé traiteur

100% de réussite en 2020

## DESCRIPTION

---

- **Durée** : 1 an, 420 heures
- **Type de diplôme** : Diplôme de niveau III délivré par l'Éducation nationale
- **Rythme d'alternance** : 1 semaine à l'école, 2 semaines en entreprise
- **Statut** : Sous contrat d'apprentissage ou contrat de professionnalisation uniquement à partir de 30 ans
- **Frais de scolarité** : Formation non payante et rémunérée dans le cadre du contrat d'apprentissage
- **Frais annexes** : Tenues et matériels professionnels
- **Modalité pédagogique** : 100 % présentiel

## ADMISSION

---

- **Modalité d'admission**

- Entre 16 et 29 ans révolus pour les candidats sous contrat d'apprentissage et à partir de 30 ans pour ceux sous contrat de professionnalisation. Pas de limite d'âge pour les apprentis reconnus « travailleur handicapé » ou créateurs/repreneurs d'entreprise
- Être titulaire au minimum d'un CAP ou BEP en charcuterie-traiteur, cuisine ou autre filière de l'alimentation
- Examen du dossier, entretien de positionnement, si nécessaire, donnant lieu à un parcours personnalisé

## PROGRAMME

---

- **Enseignement professionnel** : Technologie professionnelle et pratique en laboratoire, Sciences appliquées (SA), Connaissance de l'entreprise (CE), Art appliqués
- **Objectif de la formation** : consolider les compétences techniques du CAP charcutier-traiteur, valoriser la dimension traiteur autour des notions de conditionnement et de présentation des produits, diversifier son savoir-faire culinaire par l'acquisition des bases de la cuisine, du service et de la pâtisserie. La mention complémentaire employé traiteur est recommandée pour accéder au BP charcutier-traiteur. Son obtention permet, en outre, un meilleur coefficient de rémunération au regard de la convention collective de la branche professionnelle du secteur d'activité.
- **Modalité d'évaluation** : Bilans semestriels et certification par épreuve ponctuelle terminale
- **Validation de l'examen** : La validation de l'examen peut se faire pour tous les blocs de compétences ou par blocs de compétences. Il est possible de garder le bénéfice des blocs validés pendant 5 ans. Le bénéfice est sans limite de durée pour les personnes en situation de handicap.

## PERSPECTIVES

---

- **Poursuite d'études** : BP charcutier-traiteur
- **Débouchés professionnels** : Exercer en tant que commis ou ouvrier au sein d'une charcuterie, charcuterie-traiteur, chez un traiteur ou un traiteur organisateur de prestations de réception.